

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 6 FÉVRIER 2025

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- * Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122-28, L2212-1 et L2212-2 ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R122-5 à R122-21 - relatifs à l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R143-1 à R143-47 - relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R162-8 à R165-3 - relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;
- * Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012 066-0001 du 06 mars 2012 et n° 2015-131-1 du 11 mai 2015 portant constitution et nomination des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- * Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-243-1 du 1er septembre 2016 relatif aux dispositions de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, modifié par l'arrêté n° 05-2016-10-01-002 du 4 octobre 2016 ;
- * Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-066-0003 du 06 mars 2012 portant création et renouvelant la composition de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- * Vu la demande d'autorisation de construire, de modifier ou d'aménager un établissement recevant du public, déposée en date du 30/01/25 et enregistrée sous le numéro AT 005.061.25.P0004 ;
- * Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 30 janvier 2025 (procès-verbal n° 2025-000274/PREV/DD) ;
- * Considérant que les travaux envisagés ne dégradent pas les conditions d'accessibilité aux personnes handicapées à l'établissement ;

Arrêtons

Article 1 : Les travaux sollicités par Monsieur DIDIER Roger, Maire de Gap, concernant le remplacement des lecteurs de tickets au « Stade de Glace Alp'Arena » de types X/T/N/L/P et de 1^{ère} catégorie, sis Quartier de la Blache 05000 GAP, sont autorisés dans les conditions fixées aux articles qui suivent.

Article 2 : Ces travaux devront être réalisés dans le strict respect des prescriptions édictées par la sous-commission départementale de sécurité telles qu'elles figurent dans les procès-verbaux annexés au présent arrêté.

Article 3 : A la fin desdits travaux, le bénéficiaire de la présente autorisation devra attester de la prise en compte des prescriptions visées à l'article 2 ci-avant en fournissant tous les justificatifs nécessaires.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à DIDIER Roger, Maire de Gap, et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chargé du secrétariat de la commission
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de GAP

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 6 FÉVRIER 2025

La Maire-Adjointe



Transmis en Préfecture le : - 7 FEV 2025
Publié ou notifié le : - 7 FEV 2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2025_02_44**
Objet : **Autorisation travaux remplacement des lecteurs tickets du Stade de Glace**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-02-06 00:00:00+01
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique : 005-210500617-20250206-A2025_02_44-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20250206-A2025_02_44-AR-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_16077.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20250206-A2025_02_44-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	80.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 février 2025 à 08h33min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 février 2025 à 08h33min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 février 2025 à 08h33min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 février 2025 à 08h33min44s	Reçu par le MI le 2025-02-07

